



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le recteur de l'académie de Poitiers
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU le code général de la fonction publique,
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat,
- VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 cité plus-haut,
- VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues,
- VU l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B,

Arrête

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

L'arrêté DEC 1 n° 2026-17 est modifié comme suit :

Additif :

Membres du jury :

- M. Julien FERRANT, principal, Collège Jules Michelet - Angoulême
- M. Francis JADEAU, principal, Collège George Sand - Châtellerauld

DEC 1 - n° 2026-38

Fait à Poitiers, le 16 juin 2026

Le Recteur de l'académie de Poitiers


Frédéric PERISSAT